



De nouveaux modes d'action syndicale

La langue française nous émerveille à tout moment. Vous connaissez des ophiophages ? Nous en sommes : ceux qui se nourrissent de serpents, et donc qui avalent des couleuvres. Comment nous allier avec le public, avec d'autres, et par quels moyens pour peser sur un avenir de l'exercice effectif des droits des personnes ?

par **Caroline Arnoux,**
SAF Lille



par **Simone Brunet,**
SAF Poitiers

La révolution sociétale en cours « invisible et aux effets cataclysmiques » (Marcel GAUCHET¹) affecte la société toute entière et donc des avocats – le droit des affaires se porte à merveille et possède les codes et les moyens économiques de la réussite sans juge.

Les avocats du judiciaire essentiellement sont touchés, devenus des travailleurs du droit des gens, privés de pans entiers de compétences (marchés ?) : baisse drastique des contentieux prud'homaux, disparition à terme du contentieux des injonctions de payer au profit d'un tribunal national fictif dématérialisé (lire page 25, *Dématérialiser les pauvres* par Gilles SAINATI) barémisations généralisées, MARL MARC Médiations Conciliations en tous genres, transfert du contentieux des pensions alimentaires au profit des CAF, création sans aucune concertation d'un tribunal criminel départemental, création de pôles spécialisés dans certaines Cours d'appel etc... Et bien sûr renvoi au secteur privé qui via la toile mygale devient la

grande distribution à bas coût du conseil juridique algorithmique dérégulé...

TARIR L'ACCÈS AU DROIT, AU JUGE, À L'ÉQUITÉ ET À LA JURISPRUDENCE.

Foin de la déontologie, de l'éthique et surtout de la rencontre et de l'écoute. Prétendre communiquer malgré l'écran ? Visioconférences, (lire page 30, *Vers une défense pénale impossible* par Gérard TCHOLAKIAN) RPVA, interdiction d'accès aux greffes, aux juges, à la parole. Consultation des algorithmes qui lisseront une norme médiane, assasinant ainsi la jurisprudence qui est source vivante de droit. Fi de la chair et de l'histoire des gens qui pourtant seules conduisent à la solution toute juridique qu'elle soit. L'avocat risque s'il ne combat pas, d'être bâillonné par le net, le RPVA, les braconniers du droit et la fermeture des lieux de justice.

LE SAF EST ANCRÉ DANS LE XXI^e SIÈCLE.

Dieu sait si comme d'autres il a collaboré aux chantiers de J XXI et avec joie et volonté de progrès. Le SAF n'est pas

opposé à tout changement, à toute évolution évidemment ! Quand et si cela constitue un progrès pour les personnes, nous saurons nous adapter. Nous avons le devoir de nous adapter. Même si au bout du chemin, dans une profession devenue volatile, (20 à 30% des avocats selon les années, quittent la profession dans les dix premières années d'exercice, majoritairement les femmes alors que 62% des avocats cumulent moins de 16 ans de barre) certain(e)s devront abandonner et se reconverter.

INVENTER DE NOUVEAUX MOYENS D'ACTION

Il nous faut donc nous emparer des perspectives nouvelles dans l'excellence, un respect absolu de nos règles déontologiques, inventer de nouveaux secteurs de compétences, dans le conseil aussi car des lieux vont devoir émerger (lire page 18, *Des boutiques du droit aux zones d'accès au droit... quelle proximité territoriale et sociale ?* par Chantal BOURGLAN).

Il nous faut inventer de nouvelles stratégies de conseil et de défense et de protection des plus attaqués par la dématérialisation devenue désintégration des relations humaines indispensables. Nous devons être des porte-voix, des mégaphones, des robins des bois d'exception du prétendu nouveau monde pour que notre fonction sociale fondamentale qui permet de restituer la justice là où elle a été bafouée, raptée, s'exerce avec pertinence et impertinence dans la recherche de la paix sociale, chacun étant rempli de ses droits et de l'estime de soi même. La route est rude et exige le pontage enthousiaste avec des instances citoyennes, associatives, syndicales, et en formation.



Encore faut-il que nos moyens syndicaux d'action à tous (autre syndicat d'avocats compris) soient revisités, révisés, réinventés, réaffûtés, perfectionnés, adaptés. L'alignement contemporain des planètes Christiane FERAL SCHUHL – Marie Aymée PEYRON – Jérôme GAVAUDAN (CNB – PARIS / Conférence des bâtonniers) est exceptionnel. Les actions conçues et réalisées sont réactives, convergentes, fédératrices. Mais le barreau d'affaires n'est de fait pas concerné par ces transformations. Une partie du barreau qui pratique le droit bancaire, assurantiel, de la construction etc. n'est pas autant impactée que nos cabinets.

Ce qui explique que nos modes d'action à nous sont devenus **insuffisants voir obsolètes**. Nous ne représentons pas tout le barreau. Mais les avocats sont tous tenus par le public pour des nantis. Nos manifestations, nos grèves sont comprises comme purement corporatistes quoique nous fassions. Les marches du Palais nous maintiennent dans les palais (?), nos grèves et suspensions d'audiences affectent les plus mal lotis des citoyens, ce qui nous met heureusement très mal à l'aise et au bout du compte ce sont les cabinets déjà en difficultés qui pâtissent des mouvements de grève ce qui est un comble.

Sans compter les manifestations communes avec certains magistrats lugubres qui jettent des couronnes sur le tombeau de l'institution en se lamentant, en robes rouges et noires à nos côtés sans rien y perdre, pour mieux repartir vers leurs écrans pour prononcer sereinement des caducités, des irrecevabilités, munis du glaive MAGENDIE, sans jamais recourir à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et à la théorie des baïonnettes intelligentes au moins psychiquement, pourtant tous les deux indispensables en ces temps aberrants où « nous sommes passés, comme l'énonce Marcel GAUCHET, *du monde de la volonté politique au monde de l'automatisme social* ».

Dieu sait pourtant si ces mêmes magistrats sont eux-mêmes maltraités, pressurés et finalement pris dans la toile du productivisme sans réflexion sur le droit vivant et l'équité.

Sans évoquer les personnels de greffe écrasés de diktats inexplicables autrement que par la réduction des coûts, et leurs cadres devenus bras séculiers d'un BERCY aveugle, sourd et muet et assassin. Les guichets devenus SAUJ (service d'ac-

cueil unique des justiciables) préfigurent les robots de la décennie prochaine.

Cessons d'avaloir ces couleuvres vipérines. Le contre-pouvoir à la prétendue intelligence artificielle est en nous. Nos intelligences collectives doivent l'emporter, peser, perturber la trajectoire Il faut faire émerger nos capacités créatives de résistance. Il nous faut donc sortir de la **gréviculture**, chercher, inventer, trouver les moyens d'alliance avec le public épars qui pense ne plus pouvoir peser sur son présent et son avenir et va dans le meilleur des cas se jeter dans les bras de l'écran des charlatans du net, braconniers du droit, sans aide juridictionnelle, sans assurance protection juridique et sans aucune protection déontologique, ordinaire et assurantielle. Reprenons les écrits de Christiane TAUBIRA qui souhaitait « remettre la justice à la portée de tous » qui ont moins de trois ans...

Débattons au congrès : avec qui pouvons-nous concevoir les contre-offensives vitales à une situation dangereuse, puisqu'il y a « une discordance absolue entre les attentes des citoyens et le fonctionnement du système » (Marcel GAUCHET toujours), judiciaire en l'espèce. Inspirons-nous de modèles efficaces, lisibles pour la population, fédérateurs parce que convergents avec d'autres secteurs régressifs : ACT'UP, ATTAC, la CONFEDERATION PAYSANNE et d'autres l'ont fait ? Pourquoi pas nous ! Pour construire avec et non pas contre, pour grever nos pratiques de savoir-faire émergents, de stratégies astucieuses et imparables. Entraînons les juristes, les magistrats, les greffiers, les associations, les anciens et les débutants, chacun dans son champ vers un nouveau modèle d'accès au droit et au juge, qui utilise bien sûr les technologies nouvelles mais au profit des personnes et non pas des robots soucieux de la dette et

**NOUS SOMMES PASSÉS
DU MONDE DE LA VOLONTÉ
POLITIQUE AU MONDE DE
L'AUTOMATISME SOCIAL.**

Marcel GAUCHET

de la normalisation orwelienne. Tous au congrès, mais préparons-nous avant.

Grèves illimitées des systèmes de permanence d'urgence ? Recours judiciaires en tous genres : condamnation de l'État pour ses retards ? (Le SAF l'a déjà fait) Condamnations par la CEDH ou la CJUE sur le travail à perte en matière d'AJ (En cours par l'Ordre de LILLE) ? Class action avec des associations sur la question des accès au juge ? Lobbying plus fort auprès des parlementaires ? Organisation de journées nationales par thèmes : expertise de locaux de garde à vue, visites de parlementaires dans les prisons un jour donné, plaintes pour des personnes handicapées pour défaut d'accès aux juridictions et administrations ? ■

1. Marcel GAUCHET est philosophe, historien, directeur d'études à l'EHESS et rédacteur en chef de la revue *Le Débat* fondée avec Pierre NORA (éditions Gallimard). Lire notamment le dernier tome d'un triptyque intitulé *Le nouveau monde*, paru en 2017.

CONGRÈS DE TOULOUSE

Nous avons tout essayé ? Sans doute que non ! À vos plumes dans vos sections ou dans votre isolement, et préparez vos contributions grâce à ce que vous avez déjà fait dans votre coin/barreau. Et retrouvons nous le Samedi 10 novembre à TOULOUSE à :

L'atelier animé par Caroline ARNOUX, Claire DUJARDIN et Juan PROSPER

Limites de la grève : réflexions sur nos outils de mobilisation